

Delémont, le 24 mai 2013

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50  
f +41 32 420 50 51  
secr.sic@jura.ch

## Communiqué de presse

### **6<sup>e</sup> Programme de développement économique 2013-2022 : projet transmis au Parlement**

En mars 2013, le Gouvernement a mis en consultation le projet de 6<sup>e</sup> Programme de développement économique 2013-2022 de la République et Canton du Jura, incluant la révision partielle de la Loi sur le développement de l'économie cantonale. Les résultats de la consultation peuvent être qualifiés de globalement très positifs et le projet fait, sur le fond, l'unanimité en sa faveur. De ce fait, il est transmis au Parlement sans changement majeur. Il est toutefois adapté dans le but d'apporter certaines clarifications quant à la signification de plusieurs termes techniques (tels qu'innovation, diversification et centre de compétences) et à la pertinence d'une durée de 10 ans (2013-2022). En outre, les rubriques « partenaires » et « centres de compétences » mentionnées dans les mesures ont été consolidées.

Résolument tourné vers l'avenir, ce programme constitue une vision stratégique en matière de politique économique. Il a été élaboré afin de contribuer à augmenter la compétitivité de l'économie jurassienne. Le 6<sup>e</sup> Programme introduit un certain nombre de changements. Le Gouvernement propose ainsi d'élargir la durée du programme à dix ans et d'introduire l'innovation comme seule priorité de l'action de l'Etat. Ce programme contient douze mesures fortes construites afin de stimuler le développement économique du canton du Jura.

Au cœur du dispositif, l'innovation sera encouragée à toutes les étapes de la « chaîne de valeur » de l'économie.

Il est primordial que l'Etat développe les meilleures conditions-cadres possibles pour le développement de l'économie jurassienne. A cet égard, comme le démontre l'analyse du contexte socio-économique du Canton, des mesures doivent être prises pour répondre à des enjeux d'ordre démographique, économique, concernant l'emploi, la fiscalité ainsi que l'approvisionnement énergétique. Concrètement, douze mesures de soutien figurent au programme. Celles-ci sont réparties le long de la « chaîne de valeur » de l'économie jurassienne, c'est-à-dire du développement de conditions cadres propices au développement économique, au soutien du processus de commercialisation, en passant, entre autres, par la mise sur pied d'un fonds de l'innovation et d'un soutien aux projets d'infrastructures stratégiques. Le tout en améliorant l'efficacité de l'action de l'Etat.